

Les membres du Comité ont pu remarquer que les dépenses de la section canadienne de la Commission permanente canado-américaine de défense font maintenant partie du crédit 85 relatif à l'administration du ministère. Dans les années passées, les dépenses de cette commission apparaissaient sous un crédit distinct de \$10,000, qui prévoyait le traitement du président de la section canadienne. Comme le plein salaire du président figure maintenant dans les crédits de la Commission conjointe internationale, plus n'est besoin de pourvoir à une partie de ce traitement séparément dans les crédits de la commission. Nous avons donc supprimé ce crédit et absorbé le reste—les frais de déplacement de la commission—dans notre crédit pour l'administration du ministère.

Voilà, monsieur le président, tout ce qu'il me semble à propos de vous dire pour le moment comme introduction à l'étude de nos crédits. Mon exposé d'aujourd'hui et les renseignements polycopiés qui ont été distribués aux membres du Comité visaient à répondre aux questions que vous auriez pu poser et à expliquer en termes généraux la nature et la raison des crédits que nous demandons. Inutile d'ajouter que les autres fonctionnaires du ministère et moi-même vous fournirons tous les renseignements que vous désirerez à mesure que les divers crédits seront étudiés.

M. MACDOUGALL: Monsieur le président, je crois que nous avons maintenant à San-Francisco un consul général dans la personne de M. Norman Senior. Le travail a-t-il beaucoup augmenté dans cette région,—la région nord-ouest du Pacifique,—qui justifierait, aux yeux du ministère, l'ouverture d'un nouveau poste à Los Angeles?

Le TÉMOIN: Oui, nous constatons qu'il nous faut réellement une représentation consulaire sur la côte du Pacifique. Nous avons un consul général à San-Francisco. M. Senior a jusqu'à présent rempli ce poste,—son grade est celui de consul,—mais un nouveau consul général, M. Eberts, ira prochainement occuper ce poste à San-Francisco. Il y a, à Los Angeles, une importante colonie canadienne et il faudra beaucoup de travail pour faire mieux connaître le Canada à cet endroit; répondre aux questions sur le Canada, aider au tourisme et, en plus, résoudre beaucoup d'autres questions. Nous avons un bureau du commerce à Los Angeles, sous la direction de notre ministère du Commerce, et nous avons constaté que ce bureau recevait un tas de demandes de renseignements qui n'avaient pas grand-chose à voir avec le commerce. Plusieurs des questions posées étaient de nature assez générale et s'adressaient bien plus au ministère des Affaires extérieures. Le ministère du Commerce ferma donc ce bureau et vint nous soumettre le problème; nous fûmes d'avis qu'il serait dommage qu'il n'y eût plus de bureau du gouvernement canadien dans la région de Los Angeles. Nous avons donc décidé de prendre la direction de ce bureau et d'en faire le siège d'un consulat général. Bien que ce soit un nouveau consulat général, ce bureau est dans un sens, sous un nom différent, le bureau du gouvernement canadien qui a fonctionné là pendant un certain nombre d'années.

M. Green:

D. Quel arrangement faites-vous avec le ministère du Commerce en matière de représentation? Autrement dit, est-il possible qu'un fonctionnaire du ministère du Commerce devienne consul général?—R. C'est possible, monsieur Green, et cela s'est déjà fait en certains lieux. Ainsi, à Manille, un fonctionnaire du ministère du Commerce remplit les fonctions de consul général, mais d'ordinaire il s'agit de déterminer en quoi tel poste nous intéresse principalement. Si c'est le commerce, il est tout à fait logique de nommer un agent du ministère du Commerce, et si les relations sont d'intérêt général, traitant de toute l'activité du gouvernement, il est préférable que le fonction-